

# Inrap

## Comité Technique Spécial GSO

---

**SEANCE DU 13 AVRIL 2016 A 9 HEURES 15**

**Projet de procès-verbal**

**Etaient présents :**

**Représentants de l'administration :**

*Titulaires :*

David ZUROWSKI  
Patrick BRETAGNE  
Florent VIEILLE, GRH

Président  
Administrateur  
GRH

**Représentants du personnel :**

*Titulaires :*

Nathalie MILLARD  
Philippe CALMETTES  
Christine FOUILLOUD  
Serge VIGIER  
Benoît OLIVEAU

CGT Culture  
SUD Culture Solidaires  
SUD Culture Solidaires  
CNT  
CNT

*Suppléants :*

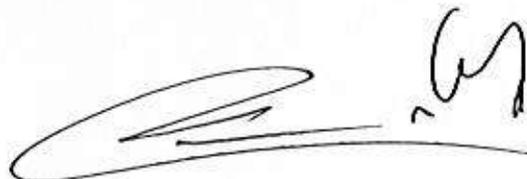
Philippe GARDES  
Maria-Lluminada ORTEGA

CGT Culture  
CNT

**Etaient excusés :**

Stéphane BOULOGNE  
Thomas ROMON  
Thierry GIRAUD

SUD Culture Solidaires  
SUD Culture Solidaires  
CNT



## ORDRE DU JOUR

0.	Règlement intérieur du Comité Technique (pour avis) .....	6
I.	Approbation des procès-verbaux (pour avis) .....	8
1.	Séance du CTS du 27 mai 2015 (N° 11).....	8
2.	Séance du CTS du 10 décembre 2015 (N° 14) .....	8
II.	Suivi des points (pour information).....	8
III.	Bilan social et organigramme (pour information).....	13
IV.	Point Activité métropole et DOM – NAF 2016 (premier trimestre) (pour information) .....	22
V.	Modalités (Très) Grands déplacements : délais de prévenance à rappeler, dysfonctionnements dans la gestion du personnel mis à disposition (pour information) .....	24
VI.	Harmonisation des DIR (pour information).....	25
VII.	Premiers retours sur Notifus (pour information).....	26
VIII.	Problème de l'accueil en GSO (pour information).....	26
IX.	Renouvellement Parc automobile (pour information).....	28
X.	Rappel sur la présence de tiers dans les locaux, tel qu'un médiateur culturel par exemple (pour information).....	29
XI.	Par qui et comment sont choisis les RO ? (pour information).....	30
XII.	Comment doit-on procéder pour faire appel à un prestataire extérieur ? (pour information) .....	31
XIII.	Marché ménage Onet (pour information).....	31
XIV.	Divers .....	31

*La séance est ouverte à 9 heures 20 sous la présidence de Monsieur David ZUROWSKI.*

**David ZUROWSKI, Président**

Avez-vous des déclarations liminaires ?

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Nous avons longuement hésité à siéger, au regard de l'indigence de la documentation qui nous a été fournie concernant la séance de ce jour. En effet, les documents sont au mieux erronés, sinon absents. Nous rappelons que l'article 50 du décret N° 2011-184 du 15 février 2011, relatif au Comité Technique, stipule que « *Toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions. En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance* ».

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

La situation est telle que certains points ne pourront pas être traités. Nous ne prenons pas suffisamment de temps pour établir les ordres du jour, comme nous le faisons auparavant.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

De nombreux documents ont été demandés et n'ont pas été fournis. De ce fait, nous risquons de reporter certains points.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Les points relatifs à l'accueil en GSO ou à l'harmonisation des DIR sont principalement visés par l'indigence de la documentation fournie.

**Maria-Lluminada ORTEGA (CNT)**

Il en est de même pour les points 10 et 11, qu'il conviendra de reporter au prochain CTS.

**David ZUROWSKI, Président**

Le point 10, relatif à la présence de tiers dans les locaux, appelle une réponse générique. Quant à la question posée par le point 11, la réponse est connue : le choix des RO est opéré par les DAST. Cette pratique ne fait pas l'objet d'une procédure écrite, ce qui explique qu'aucune documentation ne vous ait été transmise à ce sujet.

**Maria-Lluminada ORTEGA (CNT)**

Dès lors, pourquoi n'avez-vous pas convoqué un DAST pour traiter ce point en séance ?

**David ZUROWSKI, Président**

Cela ne nous a pas paru nécessaire.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

La présence d'un DAST, en tant qu'expert, serait pourtant opportune dans le traitement de nombreux points de l'ordre du jour. Les réponses apportées permettent, procès-verbal à l'appui, de clarifier et de formaliser certaines procédures.

**David ZUROWSKI, Président**

Dans ce cas, je vous invite à libeller vos questions de manière plus précise. Si vous souhaitez échanger avec des DAST sur des organisations ou sur des méthodologies particulières, il convient de le spécifier dans l'ordre du jour.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Auparavant, l'un de nous compilait les données et les besoins des membres de l'instance et les transmettait à la Direction. Florent VIEILLE, GRH nous contactait ensuite pour clarifier certains points ou pour en éluder d'autres. Jugée chronophage, cette pratique a été abandonnée. Par conséquent, de plus en plus souvent, les points sont reportés parce qu'ils sont incompris. Pour autant, en ce qui concerne l'harmonisation des DIR, notre requête est très claire : nous souhaitons obtenir les fiches de poste, et vous ne nous les fournissez pas.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Par ailleurs, Monsieur DUBREUIL s'est engagé, dans le cadre de la négociation relative à la fiche de poste des DAST en central, à instituer la présence systématique d'au moins un DAST au sein des Comités Techniques, afin de répondre aux questions concernant la région concernée. Si nécessaire, nous vous apporterons cet engagement sous forme écrite.

**David ZUROWSKI, Président**

La composition du Comité Technique est, de fait, celle que nous connaissons aujourd'hui. En ce qui concerne cette séance, il ne nous a pas paru pertinent de faire intervenir un ou plusieurs DAST en tant qu'experts.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

La fonction des DAST est aujourd'hui redéfinie. Ils doivent assumer certains rôles en matière de gestion humaine et de rapports. Il paraît donc légitime qu'ils assument cette activité vis-à-vis des organisations syndicales. Il serait fastidieux, lors de chaque élaboration de l'ordre du jour des séances de Comité Technique, de solliciter la présence d'un DAST pour telle ou telle question, ou pour tel ou tel DAST.

**David ZUROWSKI, Président**

J'entends vos remarques. Certains points peuvent nécessiter la présence d'un DAST ou d'autres experts. L'ordre du jour et le niveau de questionnement doivent toutefois être suffisamment explicites pour justifier cette présence.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Le problème de l'accueil en GSO, tout comme le point relatif au choix des RO, met en exergue la nécessité de la présence des DAST, au regard de leur rôle dans ce type de problématique. Vous ne pouvez pas, seul, nous répondre sur la manière dont les DAST gèrent les RO.

**David ZUROWSKI, Président**

Monsieur BRETAGNE pourra m'y aider.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Monsieur BRETAGNE occupe le poste de secrétaire général. Cette position est différente de celle des DAST.

**David ZUROWSKI, Président**

Souhaitez-vous que vous soient transmises des productions écrites, émanant de chaque DAST de la région, définissant les modalités de choix des RO ?

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Oui, ces documents constitueraient un début de réponse. Il conviendrait ensuite d'échanger en séance sur ce point.

**David ZUROWSKI, Président**

Dans ce cas, vous auriez dû libeller votre requête de cette manière.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

La question que nous avons posée nécessite de fait un développement, et nécessite que l'un des DAST soit présent en séance.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Si vous jugez que certaines questions sont imprécises, invitez-nous à les expliciter.

Par ailleurs, lorsque nous demandons des fiches de poste, la requête est claire, et pourtant nous ne les obtenons pas.

**David ZUROWSKI, Président**

La question relative au choix des RO est claire, et nous pouvons y répondre. Mais apparemment, cette interrogation en cachait une autre, que nous ne pouvions pas deviner.

Par ailleurs, les fiches de poste n'ont pas été communiquées à l'ensemble des agents. En effet, certaines d'entre elles ne sont pas finalisées, et font encore l'objet de discussions. C'est notamment le cas pour les DAST, pour le Secrétaire général et pour les DIR.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Certaines fiches ont été distribuées aux agents, et nous ne les avons pas reçues. En revanche, cette communication a lieu dans les autres Comités Techniques régionaux.

**David ZUROWSKI, Président**

Les fiches seront communiquées dès que nous aurons connaissance de la totalité d'entre elles.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Pourquoi toutes les fiches ne sont-elles pas finalisées ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Elles sont élaborées par vagues successives et par fonction.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Dans le cadre de l'harmonisation des DIR, des modifications de fiches de poste sont effectuées au sein de GSO, dont nous souhaiterions être informés.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Pouvons-nous procéder à l'appel ?

**Florent VIEILLE, GRH**

Sont absents Stéphane BOULOGNE, Thomas ROMON et Thierry GIRAUD.

Il convient également de désigner un secrétaire de séance.

*Christine FOUILLOUD est désignée secrétaire de séance.*

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

En points divers, nous souhaiterions aborder différents sujets :

- L'impact de la création des nouvelles régions françaises – et notamment de Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon – sur l'organisation de la DIR GSO et sur celle de la DIR MED.
- Point sur le démarrage du programme LGV GPSO.
- DAST DOM : où en sont les recrutements ?
- Comment s'effectuent les renouvellements des DAST en GSO ?
- Le tamisage tel que réalisé au CRA de Bègles.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Nous souhaiterions également qu'un point soit effectué sur les notes de service relatives aux dossiers d'opération et à la validation des relevés de temps par les RO.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Deux questions sont restées en suspens lors du dernier Comité Technique : vous deviez vous renseigner d'une part sur les diagnostics de La Teste, réalisés au mois de décembre, d'autre part sur la tournée dans les DOM.

## **0. Règlement intérieur du Comité Technique (pour avis)**

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Nous souhaiterions que les experts puissent assister à l'intégralité de la séance de l'instance, et non uniquement aux points pour lesquels ils sont convoqués.

**David ZUROWSKI, Président**

Je ne donnerai pas une suite favorable à cette requête. Le fonctionnement du Comité Technique, dans sa forme actuelle, me semble, à ce stade, satisfaisant.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Cette pratique est pourtant mise en œuvre en central ainsi que dans les autres Comités Techniques. Elle l'était également au sein de notre instance avant votre arrivée.

**David ZUROWSKI, Président**

Je ne perçois pas, pour ma part, les apports d'une telle pratique.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Des agents experts peuvent venir de loin, et il est regrettable qu'ils ne participent parfois, au final, qu'à 15 minutes de la séance. De plus, l'intérêt est d'ordre pédagogique : les agents concernés acquièrent une vision de la vie démocratie interne de l'établissement.

**David ZUROWSKI, Président**

Les agents sont informés de la vie de l'instance au travers des organisations syndicales et des comptes rendus rédigés lors de chaque séance du Comité Technique.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Les comptes rendus à approuver datent de mai 2015. Le retour auprès des agents est donc tardif.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Votre souhait de changer cette pratique ne facilite pas votre arrivée. Je ne comprends pas les raisons du maintien de votre blocage.

**David ZUROWSKI, Président**

En central, des règlements intérieurs sont validés. L'un des articles établit clairement la fonction, le rôle, la nature et la durée de présence des experts au sein des Comités Techniques. Il n'y a pas d'intérêt à ce que les experts assistent à l'intégralité des débats.

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

Convoquons-nous les experts pour un quart d'heure de débat ? Cette pratique est discutable.

Nous pouvons également planifier des Comités Techniques extraordinaires pour traiter les points qui concernent les experts.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Un tel positionnement de votre part, dès le début de votre mandature, risque de tendre les relations avec les organisations syndicales.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté avec Monsieur OLIVEAU, les experts n'ont pas participé à l'intégralité de la réunion.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Il s'agissait d'une instance disciplinaire, dont les règles sont plus strictes.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Il est possible, en Comité Technique local, à la demande des organisations syndicales, d'adapter le règlement intérieur central aux pratiques de l'instance. Si ce n'est pas possible, nous ne voterons pas le règlement intérieur.

**David ZUROWSKI, Président**

J'en prends note. Je propose néanmoins que nous procédions au recueil d'avis de l'instance sur le règlement intérieur.

*Le règlement intérieur recueille un avis défavorable à l'unanimité des 5 votants.*

## I. Approbation des procès-verbaux (pour avis)

### 1. Séance du CTS du 27 mai 2015 (N° 11)

**Florent VIEILLE, GRH**

Nous n'avons pas reçu le projet de procès-verbal corrigé par les OS.

*L'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2015 est reportée.*

### 2. Séance du CTS du 10 décembre 2015 (N° 14)

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

J'ai apprécié que le procès-verbal soit détaillé. En revanche, Florent VIEILLE, GRH apparaît sans que sa fonction soit précisée, alors que les autres intervenants sont identifiés comme tels.

Page 29, il est écrit « à propos de la répartition des AT ». La région à laquelle il est fait référence est le Limousin, et non Poitou-Charentes.

J'ai par ailleurs relevé deux ou trois coquilles.

*Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 (N° 14) est approuvé à la majorité des votants. Deux élus s'abstiennent.*

## II. Suivi des points (pour information)

- Politique de relations avec les SRA

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Il semble que souhaitez retirer ce point du tableau suivi.

**David ZUROWSKI, Président**

Oui, en effet. Les problématiques soulevées autour du SRA ont fait l'objet d'un travail au ministère. Il n'y aura pas davantage de développements sur ce sujet.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

L'absence de réponse ne signifie pas que le point est traité.

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

Il ne me paraît pas satisfaisant d'expliquer aux nombreux agents impactés que nous attendons une réponse du ministère. Je n'accepterai pas que ce point soit retiré jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.

**David ZUROWSKI, Président**

Les problématiques de nature personnelle sont aujourd'hui derrière nous. Le travail en cours consiste à réinstaller une relation de confiance et de proximité avec le SRA.

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

La confiance se fonde sur des relations saines, ce qui n'est pas le cas.

**David ZUROWSKI, Président**

A quel problème faites-vous référence ?

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

J'évoque les problématiques de harcèlement et d'abus de pouvoir systématiques. Notre direction a été interpellée plusieurs fois, mais n'a pas réagi à la hauteur des enjeux. Le problème est encore patent. On ne peut pas s'en affranchir.

**David ZUROWSKI, Président**

Vous évoquez des problématiques de personnes, qui sont par nature singulières.

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

Le fonds du problème est commun à toutes ces situations.

**David ZUROWSKI, Président**

Un fait est avéré : l'interlocuteur principal a changé.

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

Mon propre dossier, par exemple, est encore géré par la personne en question.

**David ZUROWSKI, Président**

Je ne connais pas les détails de suivi de dossier au SRA. En revanche, nous nous sommes entretenus plusieurs fois avec le SRA Midi-Pyrénées, avec le DRAC, le directeur du pôle patrimoine, le CRA, etc. Le dialogue est largement renoué. Il est normal que des points de tension subsistent. Toutefois, si des dossiers sont encore problématiques, je vous invite à m'en faire part afin d'en débattre avec les interlocuteurs en question.

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

Je comprends que l'Inrap ait tout intérêt à entretenir de bonnes relations avec le SRA, mais les liens doivent avant tout être assainis.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Quelle politique de relation entendez-vous mettre en œuvre avec le SRA ?

**David ZUROWSKI, Président**

Nous entendons entretenir un dialogue régulier avec les représentants du SRA afin de connaître leurs problématiques, l'état de leur recomposition, les évolutions attendues, et leurs difficultés. Nous entendons également définir les points nécessitant une information mutuelle, et les adaptations qu'il conviendra de mettre en œuvre sur un certain nombre de sujets. A cette politique s'ajoute la réorganisation régionale en cours au sein des services de l'Etat et des collectivités, au sein des grandes régions. Une conservatrice régionale unique œuvrera au sein de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Elle sera assistée d'adjoints qui ne seront pas recrutés avant la CAP de juin. L'organigramme définitif du nouveau grand SRA ne sera connu *a priori* qu'à la fin du mois de juin.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Il semble que les noms des CRA adjoints soient déjà connus. En Limousin, il s'agirait d'Hélène MOUSSET.

**David ZUROWSKI, Président**

Officiellement, toutes les nominations ne seront validées qu'à la fin du mois de juin.

En Midi-Pyrénées, le siège sera établi à Montpellier, mais le volet Patrimoine et le SRA seront installés à Toulouse. Le CRA Midi-Pyrénées ne sera également connu qu'au mois de juin. Monsieur BARRERE assure l'intérim du poste jusqu'à cette date.

Par ailleurs, les deux DRAC que j'ai rencontrés souhaitent harmoniser les pratiques. Nous devrions donc connaître une forme d'harmonisation des modalités de prescription dans les inter-régions, au sein desquelles nous connaissons des différences aujourd'hui. A terme, des recompositions de couverture territoriale des services de l'Etat devraient être mises en œuvre.

L'Inrap adopte pour sa part une position d'attente vis-à-vis de ces mouvements. Le périmètre même des régions n'a été connu qu'il y a 15 mois. A l'époque, nous ne savions pas quels seraient le découpage et la composition des services de l'Etat. De plus, nous ne disposons d'aucun élément relatif à la recomposition des services des collectivités, en termes de couverture territoriale. Enfin, nous ne connaissons pas le découpage qu'adopteront les CIRA. Si elles restaient inter-régionales, elles couvriraient des territoires importants. Nous ne savons pas encore la manière dont nous nous positionnerons face à notre environnement, une fois recomposé.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

De nombreux agents s'interrogent quant à l'organisation de la structure. La question sera donc régulièrement posée au sein de l'instance.

**David ZUROWSKI, Président**

Nous pouvons effectivement maintenir le point dans le tableau de suivi. Nous signalerons toutes les avancées dont nous aurons connaissance.

- « Plan assurance qualité »

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Ce plan a été envoyé hier à tous les agents ayant endossé des responsabilités d'opération au cours des trois dernières années. Il a également été déposé sur les NAS des CRA.

- Etat d'avancement du projet d'harmonisation des DIR

*Le sujet est traité dans le point 6.*

- Point sur les implantations

**David ZUROWSKI, Président**

La réflexion est suspendue. Aucune avancée notable n'est à signaler depuis notre dernière rencontre.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

A-t-il été mis un terme à l'étude de mobilité en Poitou-Charentes ?

**David ZUROWSKI, Président**

Oui. Aucun groupe de travail, expert ou cabinet, n'est pour l'heure en charge de cette réflexion.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Comment expliquer cette rupture ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

La réflexion n'a pas été engagée. Elle devait l'être à l'automne, mais le responsable du SAGI a démissionné et son remplaçant n'entend pas lancer cette étude de mobilité.

**David ZUROWSKI, Président**

Nous avons donc connu un temps de latence et aucune solution immédiatement consensuelle et pertinente ne s'impose naturellement. De plus, une telle étude nécessite un travail important en termes de mobilité, au regard de l'implantation de nos sites et du lieu de résidence des agents concernés. Nous n'étions pas en capacité de nous lancer dans une telle étude pour l'heure.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

A quelle date le bail du site d'Angoulême échoit-il ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

En 2018.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Qu'en est-il du bail de Toulouse ?

**David ZUROWSKI, Président**

Nous sommes suspendus à l'élection de la gouvernance de l'université, à l'issue de laquelle nous pourrions rencontrer de nouveaux interlocuteurs pérennes.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Je souhaiterais évoquer à nouveau le cas de la base de Campagne. Cette base est l'une des plus attractives. De nombreux agents la positionnent en premier vœu de mobilité mais voient leurs demandes refusées, sous prétexte que ladite base est saturée. Or, un château, à proximité de la base, appartenant au conseil départemental, est inoccupé. Une négociation pourrait être engagée pour investir ce lieu, et ainsi offrir à la base de Campagne de nouvelles capacités d'accueil.

**David ZUROWSKI, Président**

Le site de Campagne est attractif, mais je ne suis pas sûr qu'il soit le plus proche de l'activité. De plus, le conseil départemental n'est pas nécessairement ouvert à l'arrivée de l'Inrap.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Des discussions pourraient toutefois être engagées dans cette perspective.

**David ZUROWSKI, Président**

Cette discussion n'a pas été enclenchée. Pour l'heure, je ne dispose d'ailleurs d'aucune donnée factuelle à soumettre au conseil départemental en termes de besoins et de capacités financières, ces dernières étant par ailleurs limitées. Par ailleurs, le conseil départemental ne se montre pas proactif sur le sujet, ce qui ajoute à la nécessité de construire une argumentation factuelle et fournie.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Des compétences auraient pu être affectées en Aquitaine et ont pourtant été positionnées dans d'autres régions uniquement pour des questions de superficie de base. Ce constat est regrettable. Il y a donc tout intérêt à mener une réflexion à ce sujet.

**David ZUROWSKI, Président**

J'en conviens.

- Suivi des recrutements

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Dans le cadre du Plan de Résorption de l'Emploi Précaire 3 (PREP 3), les recrutements ont pris effet le 1<sup>er</sup> avril. Deux des agents concernés ont reporté leur date d'intégration, l'un au mois de juillet, l'autre au mois d'août, et un troisième agent a retiré sa candidature.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Le poste qui ne sera pas occupé sera-t-il proposé à l'agent positionné en deuxième place de la liste ou sera-t-il rouvert ?

**David ZUROWSKI, Président**

Il sera vraisemblablement rouvert.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

La personne qui a refusé ce poste faisait-elle partie du vivier ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Oui.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Une meilleure répartition des postes, à l'issue du PREP 3, a été négociée avec la DRH. Parallèlement, il apparaît que les directions peuvent émettre des besoins dans l'intranet, en termes de postes pouvant être pourvus par le biais de mutations. Deux DIR ont joué le jeu : Grand Ouest et Rhône-Alpes/Auvergne. En revanche, il semble que GSO n'émette pas de besoins de ce type, ce qui est regrettable, dans la mesure où la démarche permettrait d'améliorer la ventilation des postes issus des PREP 1, 2, et 3.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Nous avons transmis à la DRH les besoins identifiés pour GSO il y a trois semaines. Je vous transmettrai le document en question.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Des prises de postes sont prévues en juillet en août. Il conviendra de porter une attention particulière à l'accueil des agents concernés, en termes d'équipement de leur poste de travail. Il est regrettable que récemment, personne n'ait accueilli un nouveau collègue à son nouveau poste.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Tous les nouveaux arrivants seront reçus à la DIR.

**David ZUROWSKI, Président**

Nous prenons note du dysfonctionnement que vous signalez et nous examinerons le cas. Pour autant, les personnes en charge de l'accueil, de la fourniture de matériel, d'ouverture de ligne, etc., remplissent correctement leur mission.

- **Entretiens professionnels**

**David ZUROWSKI, Président**

La réponse à la question posée figure sur le tableau de suivi. Il s'agit d'une obligation inscrite dans le décret n° 86-83.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Le 9 juin prochain, nous établirons le calendrier des entretiens. Je propose que nous revenions sur le sujet une fois ce calendrier établi. Nous reprenons par ailleurs les débats en central, qui dépassent largement le cadre du décret n° 86-83.

**David ZUROWSKI, Président**

Il s'agira donc d'un point d'information récurrent de votre part.

*La séance est suspendue de 11 heures 05 à 11 heures 15.*

*Le Président transmet aux organisations syndicales les mutations entrantes et sortantes sur le périmètre GSO.*

**III. Bilan social et organigramme (pour information)****Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

En ce qui concerne le bilan social, nous notons, dans le premier tableau une forte proportion de femmes en catégorie 2, alors qu'elles sont largement minoritaires dans la catégorie 5.

**David ZUROWSKI, Président**

Il est toujours délicat de commenter ce type de tableau, qui a davantage vocation à être comparé aux années précédentes, afin de mesurer l'évolution de ce critère. Pour autant, il confirme ce que nous pressentons de la réalité de l'Inrap. De manière générale, je ne suis pas surpris par les informations délivrées dans le bilan social.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Confirmez-vous que le poste de RO au CRA à Cayenne est maintenu, suite au récent désistement ?

**David ZUROWSKI, Président**

Oui.

**Illuminada Ortega (CNT)**

Le deuxième de la liste sera-t-il contacté ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Pour l'heure, nous n'avons pas procédé à la réouverture de ce poste, au regard du caractère particulièrement récent de l'événement.

**David ZUROWSKI, Président**

Nous regrettons que le RO initialement prévu se soit désisté, dans la mesure où sa connaissance du terrain était optimale.

**Christine Fouilloud (SUD Culture Solidaires)**

Cette personne avait déjà postulé à l'Inrap lors du recrutement précédent, mais n'avait pas été auditionnée. Elle n'avait, de plus, pas obtenu de contrats à durée déterminée depuis plus de 2 ans malgré ses demandes.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Il nous importe que le poste subsiste et soit couvert.

**David ZUROWSKI, Président**

Il le sera.

Je vous propose d'examiner l'organigramme.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Il est dommage que nous ne disposions pas des fiches de postes déjà transmises aux agents.

**David ZUROWSKI, Président**

Nous pourrions organiser un point spécifique sur les fiches de postes, une fois qu'elles seront toutes élaborées.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Le Comité Technique n'est pas une simple chambre d'enregistrement. Nous souhaiterions débattre en séance de ces fiches de poste et ne pas être mis devant le fait accompli. Je rappelle que ce point est à l'ordre du jour des réunions de l'instance depuis deux ans.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Les fiches de postes reprennent ce qui vous a été présenté au mois de juillet. Seule la forme a changé.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

C'est inexact. Depuis le mois de juillet, le poste d'AT a été modifié en gestionnaire de convention, le pôle d'assistanat de direction n'était pas finalisé, nous ne disposions pas de la documentation relative aux DOM, etc. Il nous avait notamment été assuré que nous débattrions des fiches de poste relatives aux DOM au sein de l'instance GSO, afin de mesurer l'écart entre ce qui est défini théoriquement au niveau national et l'application au sein de notre périmètre.

**David ZUROWSKI, Président**

Une discussion globale sur l'organigramme et sur les fiches de poste peut être planifiée, une fois que nous disposerons de toutes les fiches. Nous pouvons toutefois dès à présent discuter des fiches existantes, en répondant aux questions que vous vous posez.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

S'agissant de certains postes, il n'est pas question d'attendre le mois de juillet pour débattre des fiches les concernant. La CCP administrative est en juin, la validation sera alors effective sans que l'on ait pu en discuter.

**David ZUROWSKI, Président**

Je vous invite à nous poser des questions précises.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Au sein du pôle « assistantat de direction », la secrétaire d'accueil (en CDI depuis le 1<sup>er</sup> février), était censée être épaulée par l'autre assistante de direction et par une assistante administrative.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Il s'agit du poste aménagé d'un agent en arrêt maladie depuis près de 3 ans.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Ces postes travaillent en pôle et d'après le schéma mis en œuvre, les personnes qui y travaillent se remplacent en cas d'absence. Ce fonctionnement est-il constaté dans les faits ?

**David ZUROWSKI, Président**

La seconde assistante de direction réalise effectivement les tâches qui incombent à la première, lorsqu'elle est absente.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

J'ai été étonnée de constater que le GMC d'Aquitaine assurait l'accueil de la DIR.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Cette personne est chargée de la distribution du courrier dans les services. Elle assure l'accueil le matin.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Cette organisation est problématique. En effet, lorsque les activités sont denses, nous avons besoin du GMC, car tout est sous clé. Il est arrivé que nous ne le trouvions pas, parce qu'il était occupé à des tâches relatives à la DIR, sans que nous le sachions. L'harmonisation devait régler tous ces problèmes.

**David ZUROWSKI, Président**

Je vous invite à nous transmettre la nature et la date des dysfonctionnements auxquels vous faites référence.

A ce jour, l'assistantat de direction est assuré par deux personnes. Pour sa part, l'accueil physique de la DIR a fait l'objet d'une adaptation, afin de préserver le suivi de l'activité scientifique.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Auparavant, la seconde assistante de direction était épaulée par une assistante administrative à mi-temps. Le pôle assistantat de direction était donc composé de 2,5 personnes. Elles ne sont aujourd'hui plus que deux. Le travail a-t-il été allégé en conséquence ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Nous avons effectivement revisité les tâches réalisées par les personnes concernées, et en avons supprimé quelques-unes. Nous avons également redéfini certains *processus*.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Ce type d'adaptation aurait dû être présenté au sein de l'instance, dans le cadre de l'harmonisation des DIR.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

De même, les gestionnaires de convention ne sont plus que trois, contre 3,25 précédemment. La charge de travail a-t-elle été réduite en conséquence ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

TC prend en charge les DT Aquitaine et Midi-Pyrénées Sud, PZ les DT Limousin, et FM les DT Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées Nord. Pour leur part, les DT DOM sont gérées par les DOM.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

À partir de quand ?

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

J'aurais souhaité être informée bien en amont de cette organisation, et pouvoir discuter de la manière dont nous organisons le travail. On ne sait pas qui fait quoi, où commence le travail de l'un où finit celui de l'autre. Une réunion devait être organisée sur le sujet comme attestée par le dernier PV. Je rappelle que la DT engage la responsabilité de ceux qui en ont la charge, en l'occurrence les gmc, dans la mesure où elle atteste que la superficie déclarée correspond bien à celle de notre intervention.

**David ZUROWSKI, Président**

Tant que nous ne savions pas qui gérerait les DT, et que la répartition par secteur n'était pas établie, nous ne pouvions pas organiser la réunion que vous évoquez. Ces personnes étant désormais connues, des séances de travail seront planifiées sur l'articulation du travail, visant à assurer la fluidité maximale de nos interventions.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

En attendant la tenue de ces réunions, je ne peux pas réaliser les DICT.

**David ZUROWSKI, Président**

Je vous invite à évoquer le point avec votre DAST.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Nous regrettons que des fonctionnements aient été mis en œuvre sans que les organisations syndicales en soient averties. Lorsque vous modifiez des fiches de postes vous devez nous les communiquer.

**David ZUROWSKI, Président**

Nous vous les présentons aujourd'hui. Cette présentation est une information et n'a pas vocation à associer les organisations syndicales à une co-construction.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

La démarche d'harmonisation des DIR prévoyait un processus d'information au fil de l'eau. Ce principe aurait dû être appliqué notamment en ce qui concerne la modification des fiches de poste.

**David ZUROWSKI, Président**

Les fiches de poste ont été présentées et validées en central. Il est possible que la communication entre les instances centrales et locales nécessite d'être renforcée.

**Christine Fouilloud (SUD Culture Solidaires)**

Le poste d'assistante administrative des Dom, n'a pas été présenté en central. C'est une spécificité de GSO.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Il aurait été opportun d'organiser des réunions sur la déclinaison locale du processus.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Les organisations syndicales doivent pouvoir vérifier, à travers les fiches de poste, l'adéquation entre ce qui a été validé en central et ce qui est mis en œuvre localement. Or, nous n'avons pas été destinataires des fiches de postes.

**David ZUROWSKI, Président**

Nous vous les communiquerons dès qu'elles seront toutes élaborées. Si, ce jour, vous souhaitez évoquer des points spécifiques, nous pouvons les traiter.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

L'été dernier, le poste d'AT Limousin a été transformé en poste de gestionnaire de convention. De ce fait, le Limousin a été associé à l'Aquitaine en matière d'AT. Dans le cadre de l'harmonisation des DIR, la création d'un poste d'AT Aquitaine est-elle maintenue ?

Par ailleurs, comment s'est déroulée la répartition des tâches entre Aquitaine, Poitou-Charentes, Aquitaine Limousin et Midi-Pyrénées ?

Enfin, si nous avons suivi le cadre initial, dans l'esprit de l'harmonisation des DIR, nous ne devrions plus compter de « missionnés », mais uniquement de titulaires.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Les périmètres géographiques n'ont pas été modifiés. En ce qui concerne les autres fonctions, les assistants opérationnels ont connu des redistributions géographiques, au regard de l'intégration d'un agent supplémentaire à cette fonction. Il en est de même pour les gestionnaires de convention.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Dans le cadre de l'harmonisation, la création du poste d'AT Aquitaine est-elle toujours prévue ? A notre connaissance, une demande de mutation de Poitou-Charentes vers ce poste a été formulée dans le cadre de l'harmonisation des DIR. Ce poste d'AT est-il ouvert ?

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Pourquoi cette mutation n'est-elle pas effective aujourd'hui, pourquoi le poste d'AT Aquitaine est toujours occupé par une personne missionnée ?

**David ZUROWSKI, Président**

Aujourd'hui, il existe un AT en Midi-Pyrénées, un AT en Poitou-Charentes et un AT en Aquitaine Limousin. Il s'agit des personnes que vous connaissiez précédemment, qui ont été confirmées dans leurs fonctions. La personne qui occupe la fonction d'AT en Aquitaine est nommée à son poste par le DRH de l'Inrap. Elle n'est donc pas missionnée. Le courrier l'attestant date du 30 mars, et a été reçu le 11 avril.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Cette situation est problématique. Le jeu de l'harmonisation des DIR devait permettre des ouvertures de postes et des mutations. Un agent a demandé une mutation en ce sens. Pourquoi cette mutation n'a-t-elle pas abouti ?

**David ZUROWSKI, Président**

La personne missionnée, qui donnait toute satisfaction, était fondée à être nommée à son poste.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Le poste doit être ouvert de manière régulière. Une personne missionnée n'est pas prioritaire sur une mutation.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Il est logique que des agents demandent des mutations. Cette démarche constitue un de leurs droits. Or, la personne missionnée a été titularisée à son poste, en dépit de toutes les règles applicables au sein de l'Inrap.

De plus, nous avons rendez-vous avec vous le 30 mars dernier pour évoquer ce sujet. Nous avons dû le reporter au 28 avril, parce que j'étais en arrêt maladie. Pour autant, à cette date, le courrier était déjà rédigé par la DRH.

**David ZUROWSKI, Président**

Il semble que vous reprochiez à la direction de ne pas avoir fait aboutir la demande de mutation de l'agent de Poitou-Charentes. Ce n'est effectivement pas le choix que nous avons opéré.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Nous demandons que les règles relatives aux mutations soient respectées. En effet, les demandes de mutation sont prioritaires sur les personnes missionnées. En d'autres termes, les mutations doivent précéder les recrutements. Pour autant, nous ne nous opposons pas à d'éventuels arrangements, s'ils demeurent exceptionnels et s'ils sont assumés et communiqués. Il vous revient donc d'en discuter avec les organisations syndicales.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Les personnes missionnées ne sont pas protégées. Nous aurions souhaité discuter de la manière dont l'affectation a été opérée.

**David ZUROWSKI, Président**

Vous auriez donc souhaité que le poste soit ouvert et que des personnes fassent acte de candidature par voie de mutation. Ce n'est pas le choix qui a été fait à propos de ce poste.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Nous nous interrogeons donc sur l'utilité de tenir la CCP du mois de juin. En effet, vous titularisez sur poste au mois d'avril un missionné avant la CCP de mutation du mois de juin, alors même que vous avez signé l'année dernière la demande de mutation de l'agent concerné.

**David ZUROWSKI, Président**

Je ne me rappelle pas avoir validé une telle demande. En tout état de cause, un tel acte ne valide pas la procédure de mutation.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Il aurait été heureux de respecter les règles d'équité. En n'agissant pas ainsi, vous risquez de créer des tensions. L'argumentaire que vous avancez ne nous convainc pas. La personne ayant formulé sa demande de mutation est désormais condamnée à rester à son poste pendant une longue période.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

La personne missionnée, qui occupe le poste, habite en Poitou-Charentes. La situation est ubuesque.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

La nomination de l'agent ayant formulé sa demande de mutation aurait permis à ce dernier de régulariser la situation en termes de cohérence entre le domicile et le périmètre d'intervention.

**David ZUROWSKI, Président**

Vous ne pouvez pas affirmer que nous n'avons pas pu en discuter directement. Vous avez en effet préféré évoquer ce sujet avec le DRH.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Le DRH est plus disponible que vous.

**David ZUROWSKI, Président**

Je n'ai pas été sollicité pour une réunion à ce sujet.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Qui a averti l'agent de l'arbitrage opéré ?

**David ZUROWSKI, Président**

Monsieur BRETAGNE a accompli cette tâche. Je n'étais pas disponible à cette période.

Avez-vous d'autres questions ?

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Le Limousin est-il officiellement rattaché au Poitou-Charentes ou à l'Aquitaine ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

A l'Aquitaine.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Comment les pourcentages d'activité des AP par inter-régions sont-ils définis ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Ils sont définis par la DRH, vraisemblablement au vu de la surface régionale, de l'activité et du nombre d'agents. Ces temps ont été augmentés par rapport aux quotités d'origine. Pour notre part, nous avons demandé une quotité supérieure pour les DOM.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Quand il y aura-t-il un renouvellement des AP ?

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Les DAST et les DDAST figurent dans la même case, alors que nous nous attendions à ce qu'ils soient distingués. Cette forme traduit-elle un lien de subordination ?

**David ZUROWSKI, Président**

Non.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Où en est la réflexion sur la répartition des tâches entre DAST et DDAST ?

**David ZUROWSKI, Président**

Les fiches de poste sont en cours d'élaboration.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

La répartition sera-t-elle spécifique à chaque région ?

**David ZUROWSKI, Président**

Nous suivons *a priori* des déclinaisons locales en fonction des compétences des agents et des spécificités des périmètres concernés.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Dans certaines inter-régions, des DAST et des DDAST réalisaient des travaux de secrétariat, normalement dévolus aux assistants. Avez-vous pris en compte ces données dans vos réflexions sur les DAST et les DDAST ?

**David ZUROWSKI, Président**

Nous discutons actuellement des détails sur les fiches de poste des deux fonctions que vous citez. A ce stade, aucun « mode d'emploi de déclinaison territoriale » n'a été transmis par la DST.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Nous serons vigilants à ce sujet. Le DDAST n'a pas vocation à devenir sous-DAST ou secrétaire.

**Maria-Lluminada ORTEGA (CNT)**

Il convient également de ne pas répartir les tâches sur un critère uniquement géographique.

**David ZUROWSKI, Président**

La répartition peut être géographique en ce qui concerne certaines fonctions, exercées à la fois par les DAST et par les DDAST. Cette organisation n'est toutefois pas compatible avec d'autres tâches, à dimension stratégique ou managériale, lesquelles reviennent davantage aux DAST.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Nous comptons à GSO les deux plus grandes régions de France. Nous ne pouvons donc pas nous inscrire dans le schéma qui pourrait être mis en œuvre, par exemple, par la Picardie.

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

Les DDAST restent-ils en catégorie 4 ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Oui.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Envisagez-vous qu'un DAST ou qu'un DDAST travaille 10 ou 15 ans à ce poste, au regard de la fatigabilité du poste ? Des renouvellements cycliques sont-ils possibles, le cas échéant après visite de contrôle ?

**David ZUROWSKI, Président**

Des activités et fonctions usantes existent dans bien d'autres secteurs de l'Inrap. On ne pourrait donc pas organiser un renouvellement cyclique de ces postes pour cette seule catégorie de personnel. Si une telle disposition devait être prise, elle devrait être applicable à l'ensemble du personnel, ce qui n'est pas envisagé.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

L'activité en question ne relève pas d'une fonction, ou d'un poste, mais d'une mission.

**David ZUROWSKI, Président**

Les agents concernés sont missionnés sur un poste qui met en œuvre l'exercice de fonctions.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Ce poste n'est pas banal, on demande à quelqu'un qui vient du terrain le plus souvent d'avoir des compétences dans de nombreux domaines COM, RH, scientifique...

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Nous confirmez-vous que l'assistante administrative des DOM est en charge à la fois des DT, des réservations d'hôtels et des conventions ?

**David ZUROWSKI, Président**

Oui. C'est pourquoi un renfort lui a été adjoint.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Le poste est donc modifié. Dans la mesure où l'organisation du travail est impactée, vous devez informer le CT.

**David ZUROWSKI, Président**

Notre dernier CT s'est déroulé au mois de décembre. Je ne pouvais donc pas vous informer avant la présente séance.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Combien d'agents GSO sont-ils actuellement en situation de mobilité pour mise à disposition auprès d'autres administrations telles que le CNRS, le SRA, ou les services de collectivité territoriale ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Deux agents en disponibilité ont rejoint deux SRA (Bretagne et Limousin), et deux autres ont rejoint le service des collectivités de Toulouse et de Bordeaux. J'ignore s'ils sont tous partis dans le cadre du congé mobilité. Je vérifierai.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Qui est mon supérieur hiérarchique ? Je n'ai pas reçu de fiche de poste.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Le DAST. J'ai demandé que votre fiche de poste vous soit remise.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Je ne l'ai pas reçue.

*La séance est suspendue de 13 heures 10 à 14 heures 10.*

#### **IV. Point Activité métropole et DOM – NAF 2016 (premier trimestre) (pour information)**

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Que recouvre l'item « Solde 2016 » ?

**David ZUROWSKI, Président**

Il s'agit du différentiel entre le budget initial et le « planifié/programmé ».

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Nous sommes au mois d'avril, et il semble que le budget alloué soit déjà dépassé.

**David ZUROWSKI, Président**

En effet. La situation est liée au rattrapage d'une trentaine d'opérations en retard. La solution idéale passera par la demande d'un budget complémentaire en jours hommes. On ne peut pas présager, à ce stade, de l'issue d'une telle demande.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

A combien est évaluée la baisse d'activité de fouille par rapport aux années précédentes ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

La baisse atteint -50 % pour la région Poitou-Charentes, par rapport aux résultats enregistrés en 2013. Cette région perd régulièrement 30 % des demandes de fouille. Pour leur part, les prescriptions de diag évoluent peu.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Pourriez-vous nous informer des pertes de parts de marché l'Inrap au niveau inter-régional, en nombre de fouilles ?

**David ZUROWSKI, Président**

La part de marché s'évalue par rapport à un volume global initialement prescrit. Or, nous ne connaissons pas précisément ce volume prescrit. Nous constatons que ce volume est en baisse. En la matière, GSO suit la courbe nationale. Pour établir des comparaisons, il convient de se fonder sur un critère, lequel peut être le nombre de fouilles, le chiffre d'affaires, les jours hommes, etc. Nous procédons actuellement à de telles analyses.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

En tout état de cause, il convient de manier les chiffres avec précaution. En 2009, par exemple, nous n'avons enregistré aucune prescription de fouille en Poitou-Charentes. La situation évolue de manière positive à partir de 2011/2012, pour de multiples raisons, dont le changement de DAST, le changement de stratégie de la concurrence, etc.

**David ZUROWSKI, Président**

Il convient également de faire attention aux modalités d'obtention des éléments chiffrés et techniques, lesquelles ne sont pas toujours les mêmes.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Notre capacité à rendre des rapports est également à prendre en compte, tout comme les relations avec les CRA et les prescripteurs. La situation ne peut donc pas être appréhendée de manière uniquement technique et comptable.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Les analyses que vous menez actuellement vous amènent-elles à définir une stratégie commerciale visant à recouvrer les parts de marché perdues ?

**David ZUROWSKI, Président**

Nous devons regagner un certain nombre d'espaces. Pour y parvenir, nous devons changer l'image de l'Inrap auprès des aménageurs. L'image négative tient au fait que GSO compte 120 rapports en retard. Cette situation pénalise lourdement l'Inrap. Il convient de faire intégrer, dans la culture métier, qu'une opération s'entend de la prescription de diag jusqu'à la remise du rapport final de la fouille. Pour sa part, la question du prix est importante, mais elle n'est pas la plus prégnante. La manière dont nous discutons avec l'aménageur, avec les SRA et avec les services de collectivités sont en effet déterminantes. Nous devons également mieux communiquer sur ce que nous faisons. En effet, l'Inrap est souvent reconnu comme l'organisme à l'origine des retards de travaux, parce qu'une confusion est faite entre notre organisme et le SRA. Il nous faut démontrer que l'Inrap dispose des ressources, du personnel et des compétences suffisantes pour jouer un rôle prédominant.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Quels rapports entretenez-vous avec les services archéologiques des collectivités territoriales ?

**David ZUROWSKI, Président**

Cette discussion pourra être menée dans un autre cadre que le Comité Technique.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Quelles sont les fouilles en projet ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Deux commandes sont signées en Midi-Pyrénées, une en Limousin, deux en Aquitaine.

En ce qui concerne les NAF, les résultats présentés dans les documents sont ceux des deux premiers mois de l'année. Au sein de GSO, nous comptons 809 jours de NAF. Il convient de préciser qu'une « bonne année » affiche entre 1 100 et 1 500 jours NAF, et une « mauvaise année » compte jusqu'à 4 000 jours NAF.

#### **V. Modalités (Très) Grands déplacements : délais de prévenance à rappeler, dysfonctionnements dans la gestion du personnel mis à disposition (pour information)**

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Je tiens à saluer la clarté et la lisibilité du tableau.

**David ZUROWSKI, Président**

Le document reflète une faible activité de GSO et le fait que les surcroûts d'activité ne soient désormais compensés que par des apports d'autres régions, et non par le recours à des CDD.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Il serait opportun de rappeler ce qui a été défini suite au préavis de grève et à la discussion avec la DRH, au sujet de la fixation d'un délai de prévenance raisonnable (cinq jours minimum), de la possibilité de bénéficier d'un rapatriement après une période définie, et de la gestion des retards de remboursement de frais. De nombreux agents ne connaissent pas ces modalités.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Dans le règlement intérieur, le délai de prévenance est fixé à sept jours calendaires. Ce délai fait partie des points pris en compte par les DAST dans la programmation des opérations. Depuis plusieurs mois, nous constatons une réduction des délais entre la programmation et la planification. Il a régulièrement été rappelé que certaines fonctions ne pouvaient pas suivre le raccourcissement des délais.

Par ailleurs, il est demandé aux agents d'informer les assistantes opérationnelles des défauts de remboursement qu'ils rencontrent dans les autres directions, et de leur fournir les justificatifs en cause. Un courrier est dès lors envoyé à la direction d'accueil, soumis à ma signature.

Nous recourons régulièrement au rapatriement d'agents à leur demande. Nous nous y sommes employés récemment à propos d'un agent qui travaillait en Méditerranée. Lorsque ce cas de figure se présente, nous devons nous assurer que l'agent concerné peut être remplacé, afin de ne pas mettre l'opération en péril.

Enfin, il convient de préciser que le nouveau système informatique ne nous permet pas de produire le tableau récapitulatif de manière automatique. Je ne sais pas quand cette évolution sera possible.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Après cinq à sept heures de déplacement, certains agents ont besoin de se rendre sur le chantier. Quelle est votre position sur ce type de pratique ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Tout salaire doit être justifié par un travail. Ainsi, cinq heures de trajet peuvent être suivies d'une visite de chantier, afin de rencontrer le RO et de faire le point sur le chantier.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Lors de missions de plusieurs semaines ou de plusieurs mois dans les DOM, des retours en métropole sont-ils possibles, et à quelle fréquence ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Le retour en métropole des agents affectés en DOM pour de longues durées est prévu. Il est possible d'envisager un retour au bout d'un mois. Toutefois, la réponse dépend de la durée d'affectation, du temps prévu en métropole et des données d'ordre économique.

**David ZUROWSKI, Président**

Un agent qui part en DOM doit savoir qu'il ne reviendra pas fréquemment en métropole.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Il ne semble pas aberrant, par exemple, de prévoir un retour entre la phase « terrain » et la phase « post-fouille ».

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Des agents hésitent à postuler dans les DOM parce qu'ils n'ont pas les réponses à ces questions.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Invitez-les à me contacter.

**VI. Harmonisation des DIR (pour information)****David ZUROWSKI, Président**

Nous avons largement débattu de ce point.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

J'ai néanmoins une nouvelle question. Pouvez-vous faire un point sur les assistantes opérationnelles, en distinguant les assistantes titulaires et les assistantes missionnées ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Les assistantes titulaires sont toutes les quatre en poste en Aquitaine, en Limousin, en Midi-Pyrénées et en Poitou-Charentes. L'agent titulaire de Poitou-Charentes a terminé sa mission Notilus à la fin du mois de mars. Pendant cette mission, elle était remplacée par un agent opérationnel missionné, dont nous avons prolongé la mission, dans la mesure où l'agent titulaire est en arrêt maladie.

**VII. Premiers retours sur Notilus (pour information)**

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Serait-il possible d'obtenir une version numérique du tableau ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Pour l'heure, les états de frais de déplacement sont produits en PDF en même temps que les ordres de mission. Nous avons demandé à la DAF et à la DSI d'intégrer des champs de saisie dans ces documents. Le service informatique s'est engagé à étudier la requête. En tout état de cause, l'agent devra toujours remplir un format papier, le signer et l'envoyer, accompagné des justificatifs originaux.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

La signature numérique ne suffit-elle pas ?

**David ZUROWSKI, Président**

Non. La signature numérique nécessite la mise en œuvre d'un lourd dispositif dont nous ne disposons pas concernant ces sujets.

Par ailleurs, la DAF réfléchit à la possibilité de dématérialiser les documents.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

La fourniture des originaux est pour l'heure toujours obligatoire, au regard des contrôles effectués par la cour des comptes.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Les envois par courrier ont un coût non négligeable.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Nous sommes soumis à des règles précises.

**VIII. Problème de l'accueil en GSO (pour information)**

**David ZUROWSKI, Président**

L'objectif est d'appliquer un processus d'accueil des nouveaux arrivants en GSO. Il consiste en une visite des lieux et en une rencontre avec les interlocuteurs qui leur seront réguliers.

En ce qui concerne les stagiaires, vous disposez d'une fiche sur laquelle figurent les tuteurs et leurs remplaçants, s'ils sont absents.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Lorsque l'on connaît la date d'arrivée, il est important de prévoir un accompagnement des nouveaux arrivants dans leur centre. Or, souvent, les principales personnes concernées ne sont pas informées de l'arrivée de leur nouveau collègue. Il en est de même pour les stagiaires, pour qui les tuteurs et les dates de prise en charge ne sont pas clarifiés. Le problème est particulièrement périlleux lors des stages des élèves de troisième.

**David ZUROWSKI, Président**

J'en conviens. L'accueil doit être mis en œuvre de manière collective, mais les responsabilités individuelles doivent également être clarifiées. C'est en ce sens que nous entendons mettre en œuvre des outils. Les situations que vous décrivez n'ont pas lieu d'être.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Les propositions de stage des élèves de troisième émanent à 95 % des GMC. Elles sont trop nombreuses et ne peuvent pas toutes être acceptées.

**David ZUROWSKI, Président**

Peut-être devons-nous réduire davantage le nombre de stages de troisièmes, afin d'améliorer leur prise en charge.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Il serait opportun de conduire une réflexion sur la manière d'accompagner ce type de stage. Nous pourrions prévoir de remettre aux jeunes une documentation adaptée, de leur faire faire un travail sur place, etc. Cette réflexion pourrait être initiée en province.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Des démarches peuvent être mises en œuvre, mais il convient d'évaluer la charge de travail que ce type d'accompagnement génère.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Le dispositif ne peut se fonder que sur du volontariat. Pour ma part je me suis fait un programme et sollicite mes collègues sur la semaine de stage.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Je ne pourrai en revanche donner mon autorisation, lors d'un stage de troisième, d'accéder à un chantier d'archéologie.

**David ZUROWSKI, Président**

Je considère pour ma part que ce type de visite est envisageable, de la même façon que des élèves de troisièmes effectuent leur stage dans le secteur du BTP. Les chantiers Inrap ne sont pas plus dangereux que ceux du BTP. Il convient de ne pas faire preuve de surprotection tout en mettant en œuvre les mesures de sécurité nécessaires.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Le décret du 26 octobre 2015 régit pour sa part l'organisation des stages universitaires. Le nombre des stagiaires dont la convention de stage est en cours pendant une même semaine est limité à 15 % de l'effectif de l'organisme d'accueil. Nous comptons rarement trois stagiaires en même temps sur un chantier de fouille.

**Florent VIEILLE, GRH**

Ils sont limités à deux par RO.

**David ZUROWSKI, Président**

Les stagiaires nous sont alloués dans le cadre d'un budget dédié à cet effet, lequel ne nous permet pas d'atteindre le seuil critique que vous décrivez.

**Florent VIEILLE, GRH**

Nous pourrions accueillir 40 stagiaires en simultané au sein du périmètre GSO.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Le périmètre GSO accueillera-t-il des étudiants de Master Pro de Bordeaux en 2016 ?

**Florent VIEILLE, GRH**

Ils sont deux de Bordeaux et un autre vient de Pau.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Ce nombre est faible. Si cette tendance se confirme, nous devons ouvrir des discussions sous un autre angle avec les universités, en termes d'engagement.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Il est regrettable que les stagiaires souffrent par ailleurs d'un manque de suivi par le DAST lorsque c'est lui qui est désigné comme tuteur.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

C'est pourquoi nous avons mis en œuvre une fiche de suivi à destination des étudiants et des tuteurs, parce que nous avons rencontré un certain d'anomalies dans la gestion ou dans l'organisation des stages.

**David ZUROWSKI, Président**

Nous ferons un point en Codir sur ce sujet.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Dans le courrier que vous nous avez adressé, vous évoquez une mission sur une « base ». Je préférerais que vous utilisiez le terme de « centre de recherche archéologique ».

**David ZUROWSKI, Président**

Vous avez raison. Nous nous conformerons à votre proposition.

## **IX. Renouvellement Parc automobile (pour information)**

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

La réduction de 5 % du parc automobile émane des ministères. Elle s'impose à tous les établissements et administrations publics. En ce qui concerne l'Inrap, le choix des véhicules concernés par la réduction a été opéré à Paris, en fonction des métiers.

**David ZUROWSKI, Président**

Un marché de fourniture des véhicules utilitaires fera prochainement l'objet d'une procédure d'appel d'offres.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Ce parc sera-t-il également réduit ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

L'obligation de réduction de 5 % s'appliquerait aux véhicules « normaux », et ne concernerait donc pas les véhicules utilitaires ou transformés, c'est-à-dire ceux auxquels recourt le personnel opérationnel.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Il faudra dans tous les cas indemniser les agents qui, dans tous les cas, se déplaceront. Je ne comprends pas quel gain est réalisé par le biais de ces mesures.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

A quel parc les véhicules LGV SEA sont-ils affectés ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Au parc de Poitou-Charentes.

#### **X. Rappel sur la présence de tiers dans les locaux, tel qu'un médiateur culturel par exemple (pour information)**

**David ZUROWSKI, Président**

La présence d'un tiers est subordonnée à l'existence d'un lien professionnel du tiers avec l'Inrap. Cette relation doit par ailleurs être matérialisée par une convention de collaboration, par des opérations de communication, etc.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Qui est chargé de vérifier l'existence d'un tel conventionnement ?

**David ZUROWSKI, Président**

Il revient à la personne qui travaille avec le tiers présent, sinon au DAST, de procéder à cette vérification. Un rappel a été fait aux personnes concernées par le sujet. Il est donc normal de travailler avec des tiers extérieurs, mais dans un cadre défini.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Il convient toutefois d'informer les occupants d'un bâtiment de la présence d'un tiers.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Quelle doit être la nature de la structure signant la convention ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Il doit s'agir d'une personne morale.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Vous vous êtes engagé, au mois de décembre, à vous renseigner sur les relations de l'Inrap avec des associations dans le cadre des diagnostics réalisés à La Teste ?

**David ZUROWSKI, Président**

Ces collaborations sont possibles sous réserve qu'elles s'inscrivent dans un cadre conventionnel, et que l'Inrap demeure responsable de l'opération.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Cette personne travaille toute seule ?

**David ZUROWSKI, Président**

Globalement, nous mettons tout en œuvre pour travailler avec du personnel interne. Les situations de conventionnement que nous décrivons sont en faible nombre.

**XI. Par qui et comment sont choisis les RO ? (pour information)****David ZUROWSKI, Président**

Les RO sont choisis par les DAST, qui, en fonction de la nature de l'opération, des emplois du temps des uns et des autres, de la période concernée, de la compétence du RO concerné, de son expérience, formulent une proposition. Cette proposition sera validée, notamment au regard du fait que le RO n'a pas de rapport en retard.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

De plus, lors de fouilles, le DAST peut solliciter tel ou tel RO pour participer à l'élaboration d'un PSI, sans pour autant présager que le RO sera celui proposé par l'Inrap.

**David ZUROWSKI, Président**

En outre, entre en ligne de compte le plan de charge GSO global. Si une opération apparaît comme prioritaire sur une autre, un arbitrage doit avoir lieu.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Sur certaines opérations, des RO extérieurs seront même sollicités.

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

Il convient d'anticiper également la réponse éventuelle du SRA, ce qui est dérangeant.

**David ZUROWSKI, Président**

Tout dépend de la justification avancée par le SRA.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Certains agents seraient volontaires pour mener des opérations en très grand déplacement alors que certains DAST ont tendance à solliciter d'autres RO. Certains agents déplorent donc que certains RO soient privilégiés.

**David ZUROWSKI, Président**

Si des agents connaissent des situations telles que vous les décrivez, je vous invite à leur demander de se rapprocher de la direction, afin de trouver une solution.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Je ne pourrai me prononcer dans un sens ou dans un autre avant de connaître l'avis du DAST.

**David ZUROWSKI, Président**

Patrick assure un fin suivi de l'activité, autant globalement que de manière individuelle. Il convient de l'alerter en cas de toute anomalie constatée, dans le respect des attributions de chacun.

**XII. Comment doit-on procéder pour faire appel à un prestataire extérieur ?  
(pour information)**

**David ZUROWSKI, Président**

Nous avons traité ce point au fil de la séance.

**Maria-Lluminada ORTEGA (CNT)**

Comment le conventionnement se traduit-il si le spécialiste auquel l'Inrap fait appel ne fait pas partie d'une institution quelconque ?

**David ZUROWSKI, Président**

Si le spécialiste est salarié, l'ordre de mission est passé avec l'institut de rattachement. S'il n'est pas salarié, la convention est passée avec la personne morale qu'il représente (association, autoentreprise, etc.).

**XIII. Marché ménage Onet (pour information)**

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Le point porte sur les marchés publics en général, et sur la marge de manœuvre des directions dans le cadre de ces marchés, et vis-à-vis du siège parisien. S'agissant d'Onet, pouvez-vous dénoncer le marché ? Pouvez-vous demander à cette société de renforcer ses moyens, afin de mieux répondre au cahier des charges ?

**David ZUROWSKI, Président**

Nous avons suivi plusieurs pistes. La personne chargée du dossier a constaté le décalage entre la prestation réalisée par Onet et ce qui était convenu dans le marché. Elle s'est rapprochée de la société et a échangé à plusieurs reprises avec ses responsables, de manière à ce que des correctifs soient apportés. Cette phase n'ayant pas amélioré la situation, il a été envisagé de dénoncer le marché. Nous en avons fait la proposition au siège, qui n'a pas souhaité donner suite à cette requête. La société Onet s'est toutefois engagée de son côté à renforcer son équipe, ce qui a été le cas pendant un mois. Une fois la situation apaisée, Onet a retiré la salariée supplémentaire de l'équipe intervenante. Nous tentons aujourd'hui de garder une lecture à la fois exigeante et humaine de la situation.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Quelles raisons la direction parisienne a-t-elle invoqué pour justifier le refus de dénonciation du marché ?

**David ZUROWSKI, Président**

Il lui est apparu plus simple et plus pertinent de poursuivre la discussion avec la société Onet, en faisant confiance aux engagements qui avaient été pris par cette dernière.

**XIV. Divers**

- **Harmonisation fonctionnelle DIR**

**David ZUROWSKI, Président**

Nous avons traité ce point précédemment.

- **LGV GPSO**

**David ZUROWSKI, Président**

Nous ne disposons que d'éléments sur des bases logistiques, qui pourraient être mises en place en 2017. Je pense toutefois que le sujet n'évoluera pas jusqu'aux prochaines élections présidentielles.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

L'annonce faite par le gouvernement à ce sujet au mois de septembre évoquait la réactivation du projet GPSO.

**David ZUROWSKI, Président**

Il convient de préciser par ailleurs que la question du cadencement des trains vient à peine d'être réglée pour la LGV SEA. Il est donc encore trop tôt pour traiter le point GPSO.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

De plus, le paramètre relatif à la redéfinition territoriale ajoute à la difficulté de traitement du projet, dans la mesure où ce dernier est transversal. Il semble qu'il ne faille rien attendre avant mi-2018. La base travaux serait construite au plus tôt fin 2017.

- **DAST DOM**

**David ZUROWSKI, Président**

Il ne vous a pas échappé que le poste venait d'être publié, puisque le candidat qui était retenu s'est finalement désisté il y a 15 jours, à notre grand regret.

Pour l'heure, le DAST actuel est reconduit. Nous pouvons espérer que le poste sera pourvu dans les mois qui viennent.

Le poste est largement ouvert.

- **Renouvellement des DAST**

**David ZUROWSKI, Président**

Ce renouvellement sera effectif dès que les DAST recevront leur fiche de poste. Les nominations portent sur des périodes de trois années. Elles sont renouvelables et sont soumises à des entretiens et à des bilans, au terme des trois années.

**Serge VIGIER (CNT)**

Il y a-t-il des candidatures spontanées ?

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

En général, nous enregistrons un déficit de candidatures.

**David ZUROWSKI, Président**

Le poste est exigeant et difficile.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

La majorité des DAST sont en place depuis plus de trois ans. Il serait opportun de faire un point sur leur situation dans le cadre de leur renouvellement. La démarche permettrait notamment

d'identifier les besoins en termes de formation des DAST, par exemple en matière de gestion des conflits, de droit public, etc.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Les agents fonctionnels des DIR, et *a fortiori* ceux qui participent à l'encadrement, doivent suivre des formations obligatoires, au fil des ans.

**David ZUROWSKI, Président**

Par exemple, le candidat au poste DAST, s'il avait maintenu sa candidature, aurait bénéficié d'un accompagnement à sa prise de fonction pendant trois ou quatre mois, mêlant des éléments de formation (RPS, encadrement, hygiène et sécurité, etc.) aux outils métier, et à des stages d'immersion auprès de DAST déjà en poste.

La fonction d'un DAST aujourd'hui nécessite aujourd'hui d'acquérir de nombreuses compétences. Globalement, il convient de nous adapter aux nouvelles réalités auxquelles l'Inrap est confronté.

**Florent VIEILLE, GRH**

Ces points peuvent être abordés dans le cadre des entretiens professionnels.

**Benoît OLIVEAU (CNT)**

Des DAST reviennent de stage sur des thématiques managériales ou sur les RPS et je ne perçois pas, pour autant, de modification de leurs pratiques.

**David ZUROWSKI, Président**

Les formations doivent sans cesse s'adapter au contexte et aux besoins.

**Serge VIGIER (CNT)**

Les missions des DAST se sont terminées le 31 mars. Est-il possible de candidater ?

**David ZUROWSKI, Président**

Je l'ignore.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Faudra-t-il attendre trois années, à partir du 31 mars, pour se porter candidat de manière spontanée ?

**Serge VIGIER (CNT)**

Recevez-vous des candidatures externes à l'Inrap ?

**David ZUROWSKI, Président**

Oui. Certaines d'entre elles ont déjà abouti à des recrutements.

- Tamisage de la base de Bègles

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

J'ai effectivement été étonné de constater qu'un agent installe un tamis sur des palettes dans la cour intérieure et utilise un jet d'eau. J'entends interroger le GMC à ce sujet.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Par ailleurs, le lieu dédié au nettoyage au karcher ne dispose pas d'une évacuation d'eau. Par conséquent, les opérations de lavage de ce type sont réalisées dans le patio, où l'eau s'évacue par les drains.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Je n'avais pas connaissance de cette problématique.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Il n'existe, dans les locaux de Bègles, aucun lieu adapté au tamisage et à l'usage du karcher.

De même, aucun système d'évacuation d'eau n'a été prévu dans la douche du laboratoire.

**David ZUROWSKI, Président**

Nous examinerons le point.

- **Dossiers d'opération**

**David ZUROWSKI, Président**

Les dossiers d'opération étaient jusqu'à présent imprimés et envoyés aux RO en amont de l'intervention. Ils sont dorénavant mis à disposition sur le NAS de l'opération et sont accessibles dès le début de la constitution du dossier. Ainsi, les RO n'attendent plus que les documents leur parviennent pour en prendre connaissance. De plus, il n'est donc plus nécessaire d'imprimer l'intégralité des dossiers et de les envoyer aux personnes concernées.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

Sur quel NAS les documents sont-ils déposés ?

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Sur le NAS du centre où se déroule l'opération. Nous procédions déjà de cette manière précédemment. Nous devons en sus compléter et envoyer des dossiers règlementaires sous forme papier. Aujourd'hui, le RO doit, imprimer lui-même ces dossiers et les envoyer, alors qu'ils étaient auparavant préparés au sein de la DIR. Une journée était nécessaire pour préparer l'opération. La charge de travail supplémentaire est désormais importante. Il conviendrait de prévoir un temps de préparation plus long.

**David ZUROWSKI, Président**

L'objectif du nouveau dispositif consiste à assouplir un certain nombre de tâches administratives. Nous établirons un bilan de cette nouvelle organisation, et rectifierons le cas échéant.

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

L'emploi du temps des RO s'alourdit de manière conséquente, avec en plus la vérification des relevés de temps des spécialistes.

**David ZUROWSKI, Président**

Nous examinerons les difficultés qui apparaîtront. Il est probable que l'absence de dossier physique ne génère pas une journée de préparation supplémentaire.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

Je vous invite à m'accompagner lors d'une journée de préparation pour vous rendre compte de la situation. Les deux notes concernant cette phase de travail ne sont pas applicables.

**Nathalie MILLARD (CGT Culture)**

La validation des RO détermine-t-elle le défraiement des agents ?

**David ZUROWSKI, Président**

L'objectif de la nouvelle organisation consiste à mieux maîtriser les budgets alloués aux études. Seul le RO, et non le DAST, est désigné par le préfet pour mener l'opération. Il est donc de fait le responsable de la fouille, et donc des budgets qui concernent son opération. Dans 80 % des cas, la démarche vis-à-vis du RO relèvera d'une information. Si des dérives apparaissent chez les spécialistes, il conviendra d'en avertir la direction.

**Philippe GARDES (CGT Culture)**

Pourquoi ne pas résoudre le problème avec les spécialistes identifiés eux-mêmes ?

**David ZUROWSKI, Président**

Ils sont nombreux à fonctionner ainsi.

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

Tous les domaines et toutes les régions sont concernés.

**Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)**

On demande au RO de faire le travail que les AST n'arrivent pas à faire. Le RO n'est qu'un responsable scientifique, il n'a pas le portefeuille. Que les RO soient informés d'accord, mais à qui le pouvoir hiérarchique et coercitif ? Cela ne changera rien. Si le RO invalide le relevé que se passe-t-il ?

**David ZUROWSKI, Président**

Il convient de responsabiliser chaque personne dans la chaîne d'une opération. Il s'agit d'un travail collectif, au cours duquel tous les acteurs doivent pouvoir disposer d'une lecture claire de la situation.

J'entends que les RO ne souhaitent pas endosser le rôle de ceux qui reprochent aux spécialistes les dépassements de leur budget. Ce n'est pas ce qui leur est demandé. Le dispositif permet en revanche d'être informé plus rapidement de tels dépassements, et non *a posteriori*.

Je vous propose que nous attendions les résultats de l'application des notes, et que nous rectifions l'organisation en conséquence, si des problèmes apparaissent. Nous reviendrons vers vous à ce sujet.

- **Diag de La Teste**

*Le point a été traité.*

- **Système de tournée dans les DOM**

**Patrick BRETAGNE, Administrateur**

A ce jour, nous ne disposons d'aucune information relative à une éventuelle revalorisation des budgets affectés aux tournées dans les DOM.

**Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires)**

Sur un même chantier, il est regrettable que les agents ne soient pas défrayés de la même manière.

- Réunion sur l'organisation de la PAO/DAO

**Christine FOUILLOUD (SUD Culture Solidaires)**

Lors de la dernière séance du Comité Technique, nous avons demandé qu'une réunion soit organisée avec les DAST à propos de la PAO/DAO dans les DOM et sur la répartition des tâches PAO/DAO en général. Ainsi les DOM actuellement ne bénéficient pas de poste PAO dédié. Les montages des DOM passent donc toujours après ceux des autres régions, selon la volonté des DAST.

**David ZUROWSKI, Président**

Je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir donné suite à votre requête. Je m'engage à l'organiser.

Par ailleurs, la prochaine séance du Comité Technique aura lieu au cours de la première quinzaine de juillet.

*La séance est levée à 17 heures 30.*

